



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président.

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents.

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L., TURGNE D., BOURSIQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

PAYS SAINTONGE ROMANE AVANCE COTISATION 2019

Considérant le cadre de la cotisation 2019 au Pays de Saintonge Romane, Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil le versement d'une avance sur cotisation correspondant à la somme de **53 181 €**.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président

 Charente-Arnoult
 communauté de communes
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D BOURSIQUOT N. Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

- Les Lapidiales - 1 500 € régularisation concernant la décision 2018 non attribuée
 - Nid aux Câlines – 5 535.54 € pour l'accueil de l'année 2018
 - Les Petites Coccinelles de Cœur de Saintonge – 5 000 €
 - LAEP Les P'tits Loups – 3 800 €
 - Abbaye de Trizay – 40 000 €

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président,


 Charente-Arnault
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D., BOURSIQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ZAC CHAMP BOUCHET.

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur GRENON, 1^{er} Vice-Président, présente le Compte Administratif 2018 relatif au budget 2018 :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEFICIT reporté	- 163 557.93	DEFICIT reporté	- 5 731.67
TITRES 2018	147 613.80	TITRES 2018	336 899.70
MANDATS 2018	284 183.98	MANDATS 2018	267 020.06
RESULTAT	- 300 128.11	RESULTAT	64 147.97

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président,

Charente-Arnault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Sylvain BARREAUD.

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D., BOURSIQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

VOTE BUDGET 2019 ZAC DE BEURLAY.

Monsieur le Président présente et soumet ce vote à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Investissement	Dépenses	Recettes
déficit reporté	300 128.11	
Prévu	756 062.53	1 056 190.64
Total investissement	1 056 190.64	1 056 190.64
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
déficit reporté		64 147.94
prévu	910 875.40	846 727.46
Total fonctionnement	910 875.40	910 875.40

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président

 Charente-Arnoult
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 SAINT PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD

BP 23 Place Eugène Bézier
 17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D., BOURSIQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

VOTE COMPTE DE GESTION 2018 ZAC DE BEURLAY.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018 concernant le budget Zac Champ Bouchet :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2018 au 31/12/2018,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2018, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président,

 Charente-Arnoult
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 SAINT PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD

BP 23 Place Eugène Bézier
 17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L., TURGNE D., BOURSQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

VOTE TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2019.

Après consultation de la Commission « des finances », Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour 2019 de la manière suivante :

Nature de la taxe	2018	2019
Cotisation Foncière des Entreprises	23.41 %	24.11 %
Taxe d'habitation	7.93 %	7.93 %
Taxe Foncière Non Bâti	2.14 %	2.14 %
Taxe Foncière Bâti	0 %	0 %

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président,

 Charente-Arnoult
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 SAINT PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD

BP 23 Place Eugène Bézier
 17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D., BOURSIQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur le 1^{er} Vice-Président soumet le tableau ci-dessous à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

INVESTISSEMENT	
Déficit 2017	- 414 535.12
TITRES 2018	1 057 454.98
MANDATS 2018	992 310.93
RESULTAT	- 349 391.07
FONCTIONNEMENT	
Excédent 2017	1 837 800.61
MANDATS 2018	5 387 308.09
TITRES 2018	5 569 789.37
RESULTAT	2 020 281.89
GLOBAL	1 670 890.82

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président

 Charente-Arnoult
 Communauté de Communes
 Sylvain BARREAUD.
 17250 ST PORCHAIRE

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D., BOURSIQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018 concernant le budget principal :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2018 au 31/12/2018,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2018, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président,

Charente-Arnoult
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D., BOURSIQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

VOTE AFFECTATION RESULTATS BUDGET PRINCIPAL

Considérant le déficit d'investissement constaté, les restes à réaliser dépenses et recettes, Monsieur le Président propose d'affecter les montants suivants :

AFFECTATION DE RESULTAT		
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 349 391.07	article 001 investissement dépenses
Restes à réaliser DEPENSES	102 700.00	
Restes à réaliser RECETTES	22 500.00	
BESOIN FINANCEMENT	- 429 591.07	article 1068 investissement recette
RESULTAT FONCTIONNEMENT	2 020 281.89	
Résultat Fonctionnement corrigé	1 590 690.82	article 002 fonctionnement recette

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président,


 Charente-Arnoult
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 SAINT PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D., BOURSQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC)

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes à mener une stratégie d'accès à la culture en zone rurale à travers le dispositif PEAC, depuis 2016, soutenue par la DRAC,

Considérant le parcours pour 2018-2019 et son budget présenté lors du conseil du 20 septembre 2018,

Considérant les ajustements pour la réalisation des parcours PEAC inscrits dans le tableau joint,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire le tableau ci-joint présentant l'ensemble des actions 2019 du dispositif PEAC.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président,


 Charente-Arnoult
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD.

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D., BOURSIQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.
Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.
Date de la convocation : 02 avril 2019
Présents : 30
Secrétaire de séance : David RAFFE

CONVENTION SERVICE CHÔMAGE CDG 17.

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime (CDG 17), dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage et des indemnités de licenciement pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers, et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la Communauté de Communes et cet établissement.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour signer la convention relative à l'adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président

 Charente-Arnoult
 Communauté de Communes
 BP 23
 17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D., BOURSIQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

COMMUNICATION.

Considérant la présentation de la Commission « communication » lors du dernier Conseil Communautaire en date du 20 février 2019,

Considérant la délibération 1/2019 et dans la continuité du travail de la dernière Commission « communication »,

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil le tableau comparatif suivant concernant la création d'un logo pour les boucles cyclables, le développement d'un univers graphique Communauté de Communes et la réalisation d'une photothèque.

LOGO BOUCLES CYCLABLES		
	HT	TTC
ART GRAFIK	980,00 €	1 176,00 €
LA BELLE HISTOIRE	950,00 €	1 140,00 €
COCLICO	1 200,00 €	1 440,00 €

UNIVERS GRAPHIQUE		
	HT	TTC
ART GRAFIK	2 410,00 €	2 892,00 €
LA BELLE HISTOIRE	2 500,00 €	3 000,00 €
COCLICO	4 570,00 €	5 484,00 €

REPORTAGE PHOTOS	HT	TTC
COYOTE	3 120,00 €	3 744,00 €
ELSA GIRAULT PHOTOS	1 500,00 €	1 800,00 €

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les choix suivants :

- Création de logo – l'entreprise La Belle Histoire pour un montant de 1 140 € TTC
- Univers graphique – l'entreprise Art Grafik pour un montant de 2 892 € TTC
- Reportage Photographies– l'entreprise Elsa Girault pour un montant de 1 800 € TTC

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président,

 Charente-Arnoult
 Syndicat de Communes
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D., BOURSIQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

CONVENTION 2019 FDGDON 17.

Considérant que la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON 17) et son Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles (GIDON) mènent des actions continues et régulières de lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles sur notre territoire,

Considérant le bilan 2015 à 2018 ci-dessous fourni par la FDGDON 17 :

	2015	2016	2017	2018
Tir au fusil	63	114	378	629
Piégeurs bénévoles conventionnés	0	0	0	236
Lutte agriculteurs	0	0	0	196
AI 17	217	535	637	624
Suivi de population	6	10	0	6
TOTAL	280	659	1 015	1 691

Considérant le soutien de 30% du Département concernant l'ensemble des dépenses engagées pour la lutte contre les nuisibles,

Considérant que l'engagement de la CdC auprès de la brigade de piégeage d'AI 17 s'est terminé au 31/03/2019 et que les cages, dont la CdC est propriétaire, vont être mises à disposition des agriculteurs du territoire,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la signature de la convention 2019 pour la somme de **6 425 €**.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président,
Sylvain Barreaud
Charente-Maritime
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D., BOURSIQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

CONVENTION 2019 SPA.

Considérant, lors du Conseil Communautaire du 20 février 2019, le souhait des délégués communautaires le report de la validation de la convention 2019 avec la SPA de Saintes,

Considérant que la SPA de Saintes effectue la mission de fourrière pour les animaux domestiques et qu'elle s'engage au travers de la convention, à venir récupérer l'animal préalablement capturé et non réclamé par son propriétaire dans un délai de 72h et sur appel téléphonique de la commune concernée (tél : 05.46.93.47.65) entre 14h et 18h, w.e et jours fériés compris et que l'animal sera ensuite pris en charge dans la fourrière de la SPA de Saintes Refuge du Bois Ruland,

Considérant le bilan 2018 de 27 chiens et 67 chats accueillis soit 94 animaux,

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la convention 2019 pour un montant de **5 935.53 €** soit 17 718 habitants x 0.335 €.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président,

 Charente-Arnault
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE

BP 23 Place Eugène Bézier
 17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D., BOURSIQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

REPARTITION DES SIEGES COMMUNAUTAIRES

Suite à l'exposé de Monsieur le Président que dans la perspective des élections municipales de 2020, les communes et leur intercommunalité doivent procéder le 31 août 2019 au plus tard à la dénomination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT,

Considérant la présentation aux membres du Conseil du tableau de répartition ci-dessous :

**Répartition des sièges du Conseil Communautaire
de la CC Cœur de Saintonge
en vue du renouvellement général des conseils municipaux**

Communes membres	Population municipale 2019	Répartition de droit commun	Répartition <u>actuelle</u> des sièges	Répartition des sièges
		2020	ACCORD LOCAL	SITUATION FUTURE
Saint-Porchaire	1 856	3	3	3
Pont-l'Abbé-d'Arnoult	1 814	3	3	3
Trizay	1 480	2	2	2
Sainte-Gemme	1 307	2	2	2
Nieul-les-Saintes	1 221	2	2	2

Port-d'Envaux	1 159	2	2	2
Beurlay	1 032	2	2	2
Saint-Sulpice-d'Arnoult	841	1	2	2
Nancras	789	1	2	2
Geay	742	1	2	2
Plassay	716	1	2	2
Souligonnes	716	1	2	2
Les Essards	704	1	1	2
La Vallée	681	1	2	1
Romegoux	614	1	1	1
Sainte-Radegonde	580	1	1	1
Balanzac	548	1	1	1
Crazannes	441	1	1	1
	17241	27	33	33

NB. : Les 6 sièges supplémentaires sont répartis entre les communes en fonction de leur population.

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil l'option pour l'accord local accordant au Conseil Communautaire la possibilité de porter à 33 sièges le nombre de délégués.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président,

 Charente-Arnoult
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 SAINT PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D., BOURSIQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

**PAYS SAINTONGE ROMANE : DESIGNATION DELEGUE
REPRESENTANT AU PAYS DE SAINTONGE ROMANE**

Suite au décès de Monsieur Lucien TIXIER, Monsieur le Président soumet la nomination d'un nouveau représentant pour la commune de Trizay :

- Madame Marie-Claude PELLETIER est proposée en remplacement.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président,

Cœur de Saintonge
 Charente-Arnault
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17260 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE BUREAU DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h00, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : Sylvain BARREAUD, Président,
Jean-Claude GRENON, Monique RIVIERE, Patrick MACHEFERT, Didier MAYAU, David RAFFE,
Lyliane SIGNAT, Sylvie BOURSQUOT

Excusés : Michel DOUBLET, Gérard GAILLARD

Date de la convocation : 2 avril 2019

Présents : 8

Secrétaire de séance : Didier MAYAU

▪ **Recrutement d'un agent en CDD au service Tourisme**

Monsieur le Président rappelle que suite à la prise de compétence tourisme au 1^{er} janvier 2017, un travail a été engagé portant structuration du territoire sur la compétence tourisme, notamment le déploiement de nouveaux équipements touristiques tels que la Flow Vélo ou les boucles cyclables et l'analyse des hébergeurs touristiques du territoire.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, Monsieur le Président a proposé lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2018 d'instaurer une taxe de séjour unifiée et harmonisée sur le territoire et lors du Bureau du 7 novembre 2018 de recruter une personne en service civique, afin d'accompagner les acteurs touristiques du territoire dans la mise en place de la taxe de séjour et les sensibiliser aux actions menées par la collectivité.

Ce contrat service civique se terminant le 18 juillet prochain, Monsieur le Président propose de recruter cet agent en CDD afin d'effectuer le suivi de la taxe de séjour.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

- décident de recruter cet agent en CDD au poste d'adjoint administratif à temps complet jusqu'au 31 décembre 2019
- autorisent le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- précisent que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal 2019, chapitre 012

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président

 Charente-Arnoult
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE BUREAU DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h00, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : Sylvain BARREAUD, Président,
Jean-Claude GRENON, Monique RIVIERE, Patrick MACHEFERT, Didier MAYAU, David RAFFE,
Lyliane SIGNAT, Sylvie BOURSQUOT
Excusés : Michel DOUBLET, Gérard GAILLARD
Date de la convocation : 2 avril 2019
Présents : 8
Secrétaire de séance : Didier MAYAU

Renouvellement du poste adjoint technique dans le cadre du contrat Parcours Emploi Compétence

Monsieur le Président rappelle que M. DEJOIE est agent technique en contrat aidé depuis le 1^{er} juin 2017. Il assure les travaux de maintenance sur les bâtiments de la collectivité, petits bricolages, entretiens des espaces verts, entretiens des minibus etc...
Son contrat « P.E.C. » Parcours Emploi Compétence, se termine le 31 mai 2019 et peut être renouvelé pour 1 an dans les mêmes conditions toujours avec une aide de l'Etat à hauteur de 50 %.
Monsieur le Président propose donc de renouveler cet emploi dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) à 25/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

- décident la création d'un emploi d'agent technique à 25/35ème à compter du 1^{er} juin 2019 dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence
- autorisent le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- précisent que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal 2019, chapitre 012

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président

 Charente-Arnois
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD.

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE BUREAU DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h00, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : Sylvain BARREAUD, Président,
Jean-Claude GRENON, Monique RIVIERE, Patrick MACHEFERT, Didier MAYAU, David RAFFE,
Lyliane SIGNAT, Sylvie BOURSIQUOT

Excusés : Michel DOUBLET, Gérard GAILLARD

Date de la convocation : 2 avril 2019

Présents : 8

Secrétaire de séance : Didier MAYAU

▪ **Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée d'adjoint administratif à 17,5/35ème**

Monsieur le Président rappelle que Mme ESQUIROS a été embauchée pour une durée de 6 mois à mi-temps afin d'assurer un soutien administratif au Coordonnateur PEL dans le cadre du lien que la collectivité entretient avec les structures éducatives du territoire et les partenaires (CAF, MSA, Education Nationale). Ce poste est financé par la CAF à 100%.

Son contrat prenant fin le 6 juillet prochain, Monsieur le Président propose de le renouveler jusqu'au 31 décembre dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident,

- de créer au tableau des effectifs un emploi d'adjoint administratif non permanent à 17,5/35ème à compter du 7 juillet et jusqu'au 31 décembre 2019
- d'autoriser le Président à se rapprocher du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime pour lancer la procédure de création de poste et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- que les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal 2019, chapitre 012

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président

 Charente Arnoult
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 BP 23
 17250 ST PORCHAIRE
 Sylvain BARREAUD.

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président.

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D., BOURSIQUOT N., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

Excusés : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

Date de la convocation : 02 avril 2019

Présents : 30

Secrétaire de séance : David RAFFE

**PAYS SAINTONGE ROMANE : PARTICIPATION 2019 ET AVANCE
TRESORERIE.**

Considérant le cadre de l'adhésion 2019 au Pays de Saintonge Romane, Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil le versement du solde de l'année correspondant à la somme de **72 809,37 €** (25 704.15 € solde cotisation + 45 381.12 € Cotisation à la carte + 1 724.10 € soutien à la sollicitation Unesco/savoirs –Faire du Cognac).

D'autre part, considérant le compte administratif 2018 du Syndicat Mixte de Pays de Saintonge Romane et les éléments du débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2019 relatifs :

- à la situation financière du Syndicat de Pays, et plus particulièrement au résultat de l'exercice 2018 et au résultat cumulé, tombé à 32 650 €, atteignant ainsi un niveau qui ne lui permet plus de jouer le rôle de fonds de roulement de la structure, tant pour le fonctionnement des services que pour le portage de projets
- aux besoins de financement nécessaires à l'équilibre de l'exercice 2019 et pour la poursuite de ses missions (SCoT, SIG, LEADER, patrimoine et circuits courts), évalués à 109 710 €.

Considérant les besoins de financement pour assurer la conduite des politiques publiques et missions qui sont portées par le syndicat de Pays, sans augmenter les cotisations versées par les EPCI membres,

Pour ce faire, Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la proposition d'avance remboursable du Président du Syndicat Mixte de la Saintonge Romane comme ci-dessous et sollicite leur autorisation pour signer et engager l'ensemble des procédures :

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Avance remboursable calculée sur la base de la population totale des EPCI :

Besoin de financement de 109 710 €, au prorata du nombre d'habitants des EPCI (population totale : 94 507 habitants)	
CdA de Saintes (62 280 habitants)	72 298,76 €
CdC Canton de Gémozac (14 500 habitants)	16 832,56 €
CdC Cœur de Saintonge (17 727 habitants)	20 578,68 €
TOTAL	109 710,00 €

L'échéance de remboursement de cette avance est fixée au 30 septembre 2020, en cohérence avec le versement des cotisations des EPCI sur le prochain exercice budgétaire et les versements attendus relatifs aux fonds européens qui font l'objet de reports sur l'exercice 2019, dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président

Charente-Armoise
COMMISSARIAT DU CANTON
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAU.

